

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 9 mai 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Étaient absents excusés :

Magali BOISSONNEAU

Secrétaire de séance : Madame Delphine GABOUTY

N°2023/D/031 - Objet : **Achat local commercial 6 place Croix des Rameaux - Feytiat**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Commune souhaite acheter le local commercial se situant 6 place Croix des Rameaux.

Ce local commercial est l'ancien cabinet médical du Docteur Boyer. Le but de cette acquisition pour la Commune serait d'y installer deux médecins et un secrétariat.

Il est composé d'une salle d'attente, de deux bureaux, d'une pièce avec coin cuisine ainsi que des WC et d'un sous-sol.

L'offre d'achat proposée est de 55 000 euros net vendeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'émettre un avis favorable à cette acquisition,
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes au présent dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 15 mai


Le Maire,

Gaston CHASSAIN.